

Département de Meurthe-et-Moselle – Arrondissement de BRIEY

Commune de **BASLIEUX**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 11 SEPTEMBRE 2024**

Date de la convocation : 3 septembre 2024

Date d'affichage : 17 septembre 2024

Nombre de conseillers : en exercice : 11

présents : 08

votants : 11

Etai(en)t présent(s) : MULDER Daniel, CANDELA-NICHIL Annick, AKIL Dalila, POULAYON Angélique, KLEIN Raymond, RICHY Georges, RITTER Denis, SOBLET Philippe.

Etai(en)t excusé(s) : ENTZINGER Stéphane (pouvoir à SOBLET Philippe), FRANCOIS Noël (Pouvoir à KLEIN Raymond), COLA Bruno (Pouvoir donné à AKIL Dalila)

Etai(en)t absent(s) :

Public : non

Le Maire ouvre la séance à 20h00 et présente l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- 1- Approbation du procès-verbal de la dernière séance du 24/06/2024 (pièce jointe à la présente),
- 2- ONF : Nouveau règlement,
- 3- M57 : Fongibilité des crédits,
- 4- Convention de médecine préventive pour visite médicale du personnel,
- 5- École Timéléon : Encaissement d'un chèque de 3112€ pour les factures énergies de septembre à décembre 2023,
- 6- École Timéléon : Encaissement d'un chèque de 2148€ pour les factures énergies de janvier à mars 2024,
- 7- École Timéléon : Loyer à titre gracieux pour les mois de septembre et octobre 2024,
- 8- Encaissement d'un chèque de 91,68€ de Groupama pour la vérification des extincteurs,
- 9- Autorisation pour M. le Maire de signer des documents (bail, convention) concernant les locaux occupés par l'école Timéléon si une autre orientation est prise,
- 10- Remboursement d'une facture de 85,20€ pour AKIL Dalila,
- 11- Création d'un poste d'agent recenseur pour 2025
- 12- Encaissement d'un chèque d'un montant de 6000€ par les Amis du Nanhoh
- Questions diverses.

---

**Désignation du secrétaire de séance :**

AKIL Dalila se propose comme secrétaire de séance.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

**Point 1 : Approbation du procès-verbal de la dernière séance du 24/06/2024 qui avait été envoyé avec la convocation de ce conseil.**

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

A l'unanimité, le conseil valide le procès-verbal de la séance du 24/06/2024.

**Point 2 : ONF : Nouveau règlement**

Le Maire fait la lecture du nouveau règlement de l'ONF concernant l'abattage du bois. M. SOBLET Philippe, responsable de la commission des bois, communique des informations sur ce nouveau règlement. M. le Maire indique également le montant des recettes suite aux différentes ventes : 16930€. Viendront se rajouter les recettes des affouagistes de cette année.

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

A l'unanimité, le conseil valide le nouveau règlement de l'ONF.

**Point 3 : M57 : Fongibilité des crédits**

Le Maire explique que suite à la mise en place du référentiel budgétaire et comptable M57 en janvier 2024, il est donné la possibilité au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre. Il propose d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

A l'unanimité, le conseil autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chaque section.

#### **Point 4 : Convention de médecine préventive pour visite médicale du personnel**

Le maire explique au conseil que la signature d'une convention de médecine préventive est obligatoire afin de pouvoir organiser la visite médicale pour le personnel. Coût par visite : 99€. L'ensemble du personnel de la commune (6 personnes) sera convoqué par le Centre de Gestion.

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

A l'unanimité, le conseil valide la signature de cette convention de médecine préventive.

#### **Point 5 : École Timéléon : Encaissement d'un chèque de 3112€ pour les factures énergies de septembre à décembre 2023**

La Mairie loue des locaux à l'école Timéléon. De ce fait, cette dernière rembourse les factures d'énergie.

Sur la période de septembre à décembre 2023, le total était de 3112€ pour l'électricité, l'eau et le gaz.

Le maire propose l'encaissement du chèque de remboursement.

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

A l'unanimité, le conseil valide l'encaissement du chèque de l'école Timéléon d'un montant de 3112€.

#### **Point 6 : École Timéléon : Encaissement d'un chèque de 2148€ pour les factures énergies de janvier à mars 2024**

La Mairie loue des locaux à l'école Timéléon. De ce fait, cette dernière rembourse les factures d'énergie.

Sur la période de janvier à mars 2024, le total était de 2148€ pour l'électricité, l'eau et le gaz.

Le maire propose l'encaissement du chèque de remboursement.

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

A l'unanimité, le conseil valide l'encaissement du chèque de l'école Timéléon d'un montant de 2148€.

**Point 7 : École Timéléon : Loyer à titre gracieux pour les mois de septembre et octobre 2024**

Le Maire annonce au conseil municipal la fermeture prochaine de l'école Timéléon. De ce fait, il propose d'offrir à titre gracieux le loyer du mois de septembre et octobre 2024 à l'école Timéléon.

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 2

A la majorité, le conseil autorise le Maire à offrir à titre gracieux le loyer de septembre et octobre 2024 à l'école Timéléon.

**Point 8 : Encaissement d'un chèque de 91,68€ de Groupama pour la vérification des extincteurs**

Le Maire explique avoir reçu un chèque de Groupama d'un montant de 91,68€ après la vérification des extincteurs des locaux (aide pour la sécurité). Il propose l'encaissement de ce chèque.

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

A l'unanimité, le conseil autorise l'encaissement du chèque de Groupama d'un montant de 91,68€.

**Point 9 : Autorisation pour M. le Maire de signer des documents (bail, convention) concernant les locaux occupés par l'école Timéléon si une autre orientation est prise**

Suite à son annonce concernant la fermeture de l'école Timéléon, le Maire demande l'accord au conseil municipal de signer des documents concernant les locaux occupés actuellement par l'école Timéléon ; et ce dans le cas où une autre orientation sera prise.

- Pour : 9
- Contre : 2
- Abstention : 0

A la majorité, le conseil autorise le Maire à signer des documents concernant les locaux occupés par l'école Timéléon.

**Point 10 : Remboursement d'une facture de 85,20€ pour AKIL Dalila**

Le Maire propose le remboursement d'une facture d'un montant de 85,20€ à Mme AKIL Dalila.

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstention : 1

A la majorité, le conseil autorise le remboursement de M. AKIL Dalila.

**Point 11 : Création d'un poste d'agent recenseur pour 2025**

Le Maire annonce que le recensement de la population aura lieu à partir de janvier 2025. La création d'un poste est de ce fait nécessaire.

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

A l'unanimité, le conseil autorise le remboursement de M. AKIL Dalila.

### **Point 12 : Encaissement d'un chèque d'un montant de 6000€ par les Amis du Nanhoh**

Le Maire annonce que suite à l'organisation d'une brocante le 1<sup>er</sup> septembre 2024, la commune encaisse un chèque de 6000€ de l'association Les Amis du Nanhoh.

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

A l'unanimité, le conseil autorise le remboursement de M. AKIL Dalila.

### **Informations et questions diverses :**

- Au sujet des différentes manifestations (fête de l'été, Tour de France féminin, Brocante), à ce jour, sachant que quelques factures sont manquantes, il y aurait un peu plus de 5000€ de bénéfice ! Au cours de la brocante, content des différentes manifestations proposées, un administré a remis 100€ à M. le Maire pour offrir un verre à tous les bénévoles qui œuvrent pour la commune ! Toujours suite à cette brocante, 2 bénévoles se proposent d'organiser le jeudi 31 octobre 2024, une soirée Halloween !
- Concernant les ponts, les travaux sont prévus pour le 23 septembre 2024. Une zone de vie est prévue sur le parking du cimetière. Le montant des travaux : 196000€ HT, subventionné à 80%. M. CHRISTOPHE de MMD54 nous fait savoir qu'il serait peut-être possible d'avoir quelques pourcentages de subventions en plus. Durée des travaux estimée : 4-5 semaines. Subvention de la rénovation des ponts par le CEREMA jusque fin 2025.
- Afin de créer un raccordement définitif au réseau électrique pour la fête foraine chaque année à Doncourt-Cités (rue de la chapelle), ENEDIS fait part à la commune de son devis : 1658,88€ TTC. Proposition acceptée par l'ensemble du conseil municipal.
- La commune a reçu la taxe foncière pour l'ensemble des bâtiments qui s'élève à 3373€.
- Au niveau du syndicat des eaux Doncourt-Baslieux, la trésorerie a fait savoir à la commune qu'elle serait peut-être amenée à payer plus de 5000€ suite aux impayés datant de longues années !
- La commune va pouvoir bénéficier d'un broyeur sur demande acheté par la T2L dès que la commune en aura besoin, il faudra aller le chercher, un agent technique sera mis

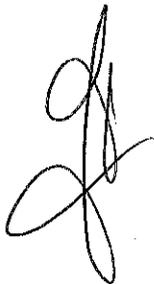
gratuitement à notre disposition ; à la fin de l'opération, il suffira uniquement de refaire le plein de carburant du broyeur.

- Concernant les problèmes de voisinage : le Maire informe qu'il n'interviendra plus et que chaque administré dispose d'une assurance juridique et peut contacter le service de conciliation :  
Mme ECKERT Laurence au 06.07.58.73.60
- A titre indicatif, si la commune envisageait de remettre en état le coulant d'eau descendant « Au moulin », le coût serait de 7000€ selon le devis reçu.
- Un premier devis a été demandé pour le changement des carrelages à l'entrée de l'ancien cimetière, coût total : 3500€ HT.
- Concernant le lavoir, les travaux devraient reprendre rapidement !
- M. le maire rappelle la journée du Patrimoine le 14 septembre 2024 : sortie VTT avec 2€ de participation au profit du Téléthon. Le lendemain, dimanche 15 septembre, le 4<sup>ème</sup> Rallye du Pays-Haut traversera notre commune, les arrêtés ont été pris et distribués !
- Enfin, Angélique POULAYON et Annick NICHIL ont présenté l'opération « Colis des anciens », cette année, un colis simple pour les personnes seules et un colis double pour les couples.

**La séance est levée à 21h30.**

AKIL Dalila

Secrétaire de séance



MULDER Daniel

Maire

